

E 2802(-)1967/78/9  
[DoDiS-9691]

*Le Chef de la Division des Affaires politiques du Département politique,  
A. Zehnder, au Ministre de Suisse à Mexico, Ch.-E. de Bavier*

*Copie*

L Personnelle. Confidentielle

Berne, 10 avril 1954

En date du 22 mars vous me demandez si vous pourriez donner suite à l'invitation britannique à contribuer au livre de M. Jones<sup>1</sup> sur la vie et les exploits du Colonel Macaskie<sup>2</sup>.

Ainsi que vous le relevez vous-même, il y aurait deux espèces de documents dont vous seriez amené à vous servir:

- 1) vos papiers et souvenirs personnels,
- 2) les documents officiels de la Légation de Suisse en Grèce et notamment la dernière lettre<sup>3</sup> de M. Macaskie contenant les conditions que les Alliés faisaient aux Allemands pour la reddition d'Athènes sans effusion de sang.

C'est précisément cette seconde catégorie de documents dont, à notre avis, la publication présente des inconvénients. Lors de votre activité officielle en Grèce vous étiez chargé de la représentation des intérêts étrangers. En cette qualité vous n'aviez qu'à vous occuper, par définition, des affaires qui entrent dans le cadre de l'activité normale de ce genre de représentation. Or, les négociations avec le maquis, la transmission de conditions de reddition

---

1. Il s'agit très vraisemblablement du physicien R. V. Jones, membre haut placé des services secrets britanniques.

2. Aucun autre document relatif à cette affaire n'a été retrouvé. Le livre en question n'a, semble-t-il, jamais été publié.

3. Non retrouvée, malgré d'importantes recherches, menées notamment dans les fonds de la Division des intérêts étrangers du Département politique.



etc. dépassent sensiblement ce cadre habituel. Nous ne vous faisons aucun reproche et nous approuvons même vos efforts tendant à sauver une ville aussi importante au point de vue tant de la culture que de l'histoire<sup>4</sup>. Toute autre chose est de rendre publique cette activité particulière d'une de nos missions à l'étranger. C'est attirer l'attention des puissances intéressées sur le fait que, pendant la guerre, nos missions chargées de représenter les intérêts étrangers avaient largement dépassé leur compétence. Nous ne voulons pas qu'il s'ensuive une perte de confiance en la correction de la Suisse.

C'est la raison pour laquelle nous ne voudrions pas que vous fissiez état de documents officiels dans les renseignements que vous donnerez à M. Jones. En revanche, nous n'avons pas d'objection à ce que vous racontiez vos souvenirs personnels sur une personnalité aussi intéressante que M. Macaskie sans donner de détails sur le rôle que vous avez joué dans cette affaire<sup>5</sup>.

---

4. *Sur le rôle de la Légation de Suisse à Athènes en automne 1944, cf. la lettre de A. Escher à M. Pilet-Golaz du 11 novembre 1944, E 2300(-)/9001/21.*

5. *On sait notamment que F. Macaskie, condamné à mort le 10 juillet 1943 par un tribunal militaire italien, a pu trouver refuge au domicile de Ch. De Bavier à Athènes, après qu'il se soit évadé de prison en septembre 1943 (suite à la proclamation de l'armistice entre l'Italie et les Alliés). Cf. E 2200.28(-)1968/176/1.*